Texture des parements

Avril 2018

La texture des parements représente l'état physique de la surface, en particulier la rugosité. Elle peut aussi être extrêmement variée.

Elle résulte à la fois des reliefs des moules, des techniques de démoulage, des traitements (de lissage, de profilage, de lavage) appliqués sur le béton frais, ou des traitements de surface appliqués sur les bétons durcis (désactivation, sablage, grésage, etc.).

Dans le cas des traitements de lavage ou de désactivation, elle dépend aussi en grande partie de la composition granulaire du béton (dimensions, proportions et formes des gravillons).

Caractérisation de la texture

Le Fascicule de Documentation FD P 18-503 propose aussi une échelle de degré de bullage (sur des photographies de référence) qui permet de caractériser la texture d'un parement selon trois critères :

- l'aspect général caractérisé par un bullage moyen réparti sur l'ensemble de la surface considérée,
- les zones de bullage concentré,
- les défauts localisés.

Le niveau de qualité de la texture d'épiderme « E » est défini par un chiffre qui caractérise le bullage admissible respectivement sur l'ensemble de la surface examinée (bullage moyen) et en zones concentrées. Le bullage moyen est estimé par une échelle de référence définissant sept niveaux de bullage.

Nota : le bullage est un défaut de surface caractérisé par la présence de petites bulles sur les parois du béton.

Norme NF P 18-503

La norme P 18 503 caractérise l'aspect de surface d'un parement en béton par 3 critères :

- Planéité : P
- Texture : E
- Teinte : T

Chaque critère est associé à un chiffre qui correspond à un niveau croissant de qualité. On distingue la planéité d'ensemble et la planéité locale.

La texture est définie par un bullage moyen, un bullage concentré ou des défauts localisés. La teinte est appréciée sur une échelle de gris comprenant 7 niveaux.

Auteur

Patrick Guiraud



Article imprimé le 26/11/2026 © infociments.fr